



- Les vêtements de la collection doivent être portés tels qu'achetés.
 - Seul le t-shirt uni sera toléré sous les chemises, les chemisiers et les polos.
 - Sous les cardigans et les débardeurs, seuls les vêtements de la collection seront acceptés.
 - Les vêtements portés par-dessus un vêtement de la collection du Collège doivent également être de cette même collection.
 - Les pantalons doivent être propres et les jupes portées aux genoux.
 - Les souliers (ne recouvrant pas la cheville) doivent être propres, en bon état et portés convenablement. Cependant, chaque élève doit avoir une paire de chaussures servant exclusivement pour le sport.

VÊTEMENTS PERMIS EN CLASSE DU 1^{er} MAI AU 30 SEPTEMBRE

- Seuls les bermudas de ville propres, les sandales de cuir, les sandales de tissu ou les souliers ouverts sont permis.

VÊTEMENTS POUVANT ÊTRE PORTÉS SEULEMENT À COMPTER DE 16 H

- Toute tenue vestimentaire convenable, sans message violent ou indécent.

VÊTEMENTS INTERDITS EN TOUT LIEU ENTRE 7 H 45 ET 16 H

- Les pantalons en denim (jeans) ou qui en ont l'apparence, de toutes couleurs.
- Les pantalons de type survêtement de sports.
- Les sandales de plastique, les sandales de « plage », les « gougounes » de toute nature.

VÊTEMENTS INTERDITS EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS

- Les pantalons à motifs militaires (type camouflage), les pantalons de type « Yo », les pantalons portés en bas de la ceinture, tout vêtement sale, troué ou trop usé.
- Tous les vêtements trop petits.
- Les casquettes, bandeaux, chapeaux, capuchons ou foulards couvrant la tête.
- L'ajout de tout accessoire à la collection.

APPARENCE PHYSIQUE NON CONFORME EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS

Coiffure Les cheveux doivent être propres, coupés et coiffés de façon à éviter une trop grande exagération. Les cheveux teints avec des couleurs non naturelles ou décolorés sont également interdits.

Accessoires Les boucles, les anneaux ou les « pins », ne peuvent être portés à d'autres endroits qu'aux oreilles et sont interdits partout s'ils sont apparents. Les bijoux qui véhiculent des messages contraires aux valeurs de l'école sont également interdits. Les chaînes (sauf les chaînettes portées au cou) sont strictement prohibées.

Tatouages et dessins Les écritures et les dessins apparents soit sur la peau, soit sur les vêtements sont interdits.

SANCTIONS

Lorsqu'un élève ne porte pas la tenue conforme, il doit se rendre obligatoirement au bureau de la direction.

- Au 1^{er} avis, l'élève va se changer et peut retourner en classe avec une tenue conforme.
L'infraction sera notée à son dossier.
- Au 2^e avis, l'élève doit quitter son cours, se changer et peut revenir au cours suivant avec sa tenue conforme.
L'infraction sera notée à son dossier.
- Au 3^e avis, l'élève doit rédiger un **contrat d'engagement** et ne peut retourner en classe qu'avec une tenue conforme.